

Tableau de dispenses pour la **vérification** d'un **cardiostimulateur** ou **cardiostimulateur-défibrillateur**

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
Cas types :						
Pratiquait avant le 30 avril 2003 la vérification d'un cardiostimulateur ou d'un cardiostimulateur-défibrillateur	x	-		x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> • a réussi l'examen du pacing pour allied professionnel IBHRE (ou ancien NASPE) ou • possède la formation postDEC du Collège Ahuntsic en Bradyarythmie et Tachyarythmie ou • possède les formations de Medtronic (Bradyarythmie, Tachyarythmie et Resynchronisation) 	x	-	<ul style="list-style-type: none"> • Doit fournir l'attestation de réussite 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> • a reçu de la formation théorique par St-Jude, Biotronik ou Boston Scientific ou autres compagnies 	Selon les formations suivies		<ul style="list-style-type: none"> • Doit fournir les attestations de formations et les agendas de formation pour l'étude du dossier par le Comité d'attestations TEPM 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle

Tableau de dispenses pour la **vérification** d'un **cardiostimulateur** ou **cardiostimulateur-défibrillateur**

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> n'a pas suivi de formation théorique reconnue* 	Aucune dispense		<ul style="list-style-type: none"> A reçu sa formation en cours d'emploi 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
N'a jamais travaillé en clinique de cardiostimulateur ou cardiostimulateur-défibrillateur mais : <ul style="list-style-type: none"> possède la formation postDEC du Collège Ahuntsic en Bradyarythmie et Tachyarythmie 	x	-	<ul style="list-style-type: none"> Doit fournir l'attestation de réussite 	Aucune dispense		N'a pas d'expérience pratique en cardiostimulation, doit effectuer les 75 vérifications en présence d'un superviseur de stage reconnu**
Évaluation des compétences par l'Ordre	x	-		x	-	A été évalué par un expert de l'Ordre attestant que les compétences théoriques et pratiques répondent aux exigences du Règlement

*Une formation théorique reconnue est celle dispensée par une maison d'enseignement ou un organisme reconnu

**Référence Annexe VII du *Règlement sur les activités de formation des technologues en électrophysiologie médicale pour l'exercice de certaines activités*

Tableau de dispenses pour la **programmation** **d'un cardiostimulateur ou cardiostimulateur-défibrillateur**

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
Cas types :						
Pratiquait avant le 30 avril 2003 la programmation d'un cardiostimulateur ou d'un cardiostimulateur-défibrillateur	x	-		x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> • a réussi l'examen du pacing pour allied professionnel IBHRE (ou ancien NASPE) ou • possède la formation postDEC du Collège Ahuntsic en Bradyarythmie et Tachyarythmie ou • possède les formations de Medtronic (Bradyarythmie, Tachyarythmie et resynchronisation) 	x	-	<ul style="list-style-type: none"> • Doit fournir l'attestation de réussite 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> • a reçu de la formation théorique par St-Jude, Biotronik ou Boston Scientific ou autres compagnies 	Selon les formations suivies		<ul style="list-style-type: none"> • Doit fournir les attestations de formations suivies et les agendas de formation pour l'étude du dossier par le Comité d'attestations TEPM 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle

Tableau de dispenses pour la **programmation** d'un **cardiostimulateur** ou **cardiostimulateur-défibrillateur**

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> n'a pas suivi de formation théorique reconnue* 	Aucune dispense		<ul style="list-style-type: none"> A reçu sa formation en cours d'emploi 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
N'a jamais travaillé en clinique de cardiostimulateur ou cardiostimulateur-défibrillateur mais : <ul style="list-style-type: none"> possède la formation postDEC du Collège Ahuntsic en Bradyarythmie et Tachyarythmie 	x	-	<ul style="list-style-type: none"> Doit fournir l'attestation de réussite 	Aucune dispense		N'a pas d'expérience pratique en cardiostimulation, doit effectuer les 50 programmations en présence d'un superviseur de stage reconnu**
Évaluation des compétences par l'Ordre	x	-		x	-	A été évalué par un expert de l'Ordre attestant que les compétences théoriques et pratiques répondent aux exigences du Règlement

*Une formation théorique reconnue est celle dispensée par une maison d'enseignement ou un organisme reconnu

**Référence Annexe VII du *Règlement sur les activités de formation des technologues en électrophysiologie médicale pour l'exercice de certaines activités*

Tableau de dispenses pour l'échographie cardiaque ou vasculaire

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
Cas types :						
Pratiquait avant le 30 avril 2003 en échographie cardiaque ou vasculaire	x	-		x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> détient un diplôme d'un organisme reconnu* 	x	-	<ul style="list-style-type: none"> Doit fournir l'attestation de réussite 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> n'a pas suivi de formation théorique reconnue* 	Aucune dispense		<ul style="list-style-type: none"> A reçu sa formation théorique en cours d'emploi 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
A suivi l'AEC en échographie cardiaque du Collège Ahuntsic	x	-	<ul style="list-style-type: none"> Doit fournir l'attestation de réussite 	-	x	Doit réaliser les 20 examens complets en présence d'un maître de stage reconnu**
A suivi une formation théorique reconnue* en échographie mais n'a pas complété ses stages	x	-	<ul style="list-style-type: none"> Doit fournir un relevé de notes 	Aucune dispense		Doit faire les 175 heures de stage et réaliser les 20 examens complets en présence d'un maître de stage reconnu**

Tableau de dispenses pour l'échographie cardiaque ou vasculaire

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
A suivi la formation théorique du Burwin Institute	x	-	<ul style="list-style-type: none"> Doit fournir l'attestation de réussite 	-	x	<p>Si dans la formation a effectué des stages équivalant à 175h, le t.e.p.m. devra réaliser que les 20 examens complets en présence d'un maître de stage reconnu** ou</p> <p>Si dans la formation aucun stage n'a été effectué, le t.e.p.m. doit faire les 175 heures de stage et réaliser les 20 examens complets en présence d'un maître de stage reconnu**</p>
Évaluation des compétences par l'Ordre	x	-		x	-	A été évalué par un expert de l'Ordre attestant que les compétences théoriques et pratiques répondent aux exigences du Règlement

*Une formation théorique reconnue est celle dispensée par une maison d'enseignement ou un organisme reconnu

**Référence Annexe VII du *Règlement sur les activités de formation des technologues en électrophysiologie médicale pour l'exercice de certaines activités*

Liste des programmes de formation en échographie cardiaque ou vasculaire dispensés par un des organismes reconnus:

- L'attestation de formation en échographie adulte ou pédiatrique de l'Université de Montréal
- AEC Collège Ahuntsic en échographie cardiaque
- Mohawk-McMaster Institute for Applied Health Sciences
- The Michener Institute
- British Columbia Institute of Technology
- NAIT - Northern Alberta Institute of Technology
- SAIT - Southern Alberta Institute of Technology
- QEII/Dalhousie School of Health Sciences
- College of the North Atlantic
- Collège Boréal
- Formation The Burwin Institute (dispense totale de la formation théorique)

Tableau de dispenses pour le Doppler carotidien ou transcrânien

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
Cas types :						
Pratiquait avant le 30 avril 2003 le Doppler carotidien ou transcrânien	x	-		x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> est diplômé en EPM du Collège Ahuntsic est diplômé en EPM du Nouveau-Brunswick n'a pas suivi de formation théorique reconnue* 	Aucune dispense		<ul style="list-style-type: none"> Pas de formation sur le Doppler carotidien ou transcrânien dans le programme A reçu sa formation en cours d'emploi 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Évaluation des compétences par l'Ordre	x	-		x	-	A été évalué par un expert de l'Ordre attestant que les compétences théoriques et pratiques répondent aux exigences du Règlement

*Une formation théorique reconnue est celle dispensée par une maison d'enseignement ou un organisme reconnu

Tableau de dispenses pour l'introduction d'un ballonnet œsophagien

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
Cas Types :						
Pratiquait avant le 30 avril 2003 l'introduction du ballonnet œsophagien	x	-		x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> A réussi l'examen américain en PSG du Board of Registered Polysomnography technologist (BRPT) accréditation mondiale 	x	-	<ul style="list-style-type: none"> Doit fournir l'attestation de réussite 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> n'a pas de formation théorique reconnue* est diplômé en EPM du Collège Ahuntsic est diplômé en EPM du Nouveau-Brunswick 	Aucune dispense		<ul style="list-style-type: none"> A reçu sa formation en cours d'emploi Pas de formation sur l'introduction du ballonnet œsophagien dans le programme Pas de formation en PSG dans leur programme 	x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle

Tableau de dispenses pour l'introduction d'un ballonnet œsophagien

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
Évaluation des compétences par l'Ordre	x	-		x	-	A été évalué par un expert de l'Ordre attestant que les compétences théoriques et pratiques répondent aux exigences du Règlement

*Une formation théorique reconnue est celle dispensée par une maison d'enseignement ou un organisme reconnu

Tableau de dispenses pour l'ajustement des masques pour le BiPAP et le CPAP

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
Cas Types :						
Pratiquait avant le 30 avril 2003 l'ajustement des masques pour le BiPAP ou le CPAP	x	-		x	-	L'employeur doit attester l'expérience professionnelle
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> A réussi l'examen américain en PSG du Board of Registered Polysomnography technologist (BRPT) accréditation mondiale 	x	-	<ul style="list-style-type: none"> Doit fournir l'attestation de réussite 			Doit compléter la formation pratique.
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> n'a pas suivi de formation théorique reconnue* est diplômé en EPM avant 2006 du Collège Ahuntsic est diplômé en EPM du Nouveau-Brunswick 	Aucune dispense		<ul style="list-style-type: none"> A reçu sa formation en cours d'emploi Pas de formation sur la titration dans le programme Pas de formation en PSG dans le 			Doit compléter la formation pratique.

Tableau de dispenses pour l'ajustement des masques pour le BiPAP et le CPAP

	Formation THÉORIQUE			Formation PRATIQUE		
	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires	Dispense totale	Dispense partielle	commentaires
			programme			
Détenait 2 années d'expérience avant le 21 novembre 2012 et : <ul style="list-style-type: none"> est diplômé en EPM entre 2006 et 2012 du Collège Ahuntsic 	-	x	<ul style="list-style-type: none"> Dispense de 25h de formation théorique (45h à faire) 			Doit compléter la formation pratique.
Diplômé en EPM depuis 2013 du Collège Ahuntsic	-	x	<ul style="list-style-type: none"> Dispense de 40h de formation théorique (30h à faire) 			Doit compléter la formation pratique.
Évaluation des compétences par l'Ordre	x	-				Doit compléter la formation pratique.

*Une formation théorique reconnue est celle dispensée par une maison d'enseignement ou un organisme reconnu